

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2017

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 11 juillet 2017, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 18 juillet 2017 à 20 h 30, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

**Etaient présents** : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, D. CUMONT, S. PREAU, M. TOUSSAINT, E. CHAPILLON, P. MADELENAT, M. LUTGEN, F. RAGOBERT, C. CAGNAT.

**Absents excusés** : S. VIGNOL (pouvoir à E. CHANUT), R. LECOLLE (pouvoir à E. CHAPILLON), M-H. MOUTURAT (pouvoir à S. PREAU).

**Secrétaire de séance** : E. CHAPILLON.

### ORDRE DU JOUR

- ❖ Cession de bail du dépôt de pain.
- ❖ Contrat d'accroissement temporaire d'activité.
- ❖ Suppression poste d'attaché territorial.
- ❖ Décisions du Maire.
- ❖ Affaires diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

### **CM-2017/33 - DEPOT DE PAIN – BAIL COMMERCIAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un bail commercial a été conclu avec Monsieur et Madame LEMASSON, boulangers à APPOIGNY, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009 pour se terminer le 30 novembre 2018. Monsieur et Madame LEMASSON cessent leur activité et émettent le souhait de céder le fonds de commerce de boulangerie exploité dans le local communal au profit de Monsieur Cyrille HOMMET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 8 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions :

- **AGREE** la cession du bail et du fonds de commerce, et **ACCEPTE** le cessionnaire aux lieux et place du cédant,
- **DISPENSE** que soit faite à la commune la notification par huissier de justice,
- **SE RESERVE** tous droits et actions contre le vendeur tant pour le paiement des loyers et accessoires, que pour l'exécution des conditions du bail,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette cession,
- **INSISTE** sur le fait que toutes les conditions du bail signé à l'origine avec M.Mme LEMASSON doivent continuer à être respectées, notamment celle qui concerne la destination des lieux, à savoir, « exclusivement un fonds de commerce de boulangerie »,
- **PRECISE** que les frais notariés ne seront pas à la charge de la commune.

### **CM-2017/34 PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter une personne sous contrat pour «accroissement temporaire d'activité », dans le cadre de

l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Cette disposition permet d'employer un agent, de façon non permanente, pour une durée maximale de 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

La personne ainsi recrutée viendra en renfort dès la rentrée scolaire, pour la période allant du 4 septembre 2017 au 6 juillet 2018, dans le but d'effectuer les tâches suivantes : entretien des locaux, aide à l'école maternelle, surveillance périscolaire.

Sa rémunération sera calculée sur la base des indices afférents au 3<sup>ème</sup> échelon de la grille indiciaire des adjoints techniques, échelle C1 (IB 349 – IM 327) du barème de traitement des agents de la fonction publique territoriale, majorée de 10 % pour les congés payés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le recrutement d'un agent, principalement affecté à l'entretien des locaux, l'aide à l'école maternelle et la surveillance périscolaire, pour une durée de 10 mois,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer le contrat correspondant,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

### **CM-2017/35 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la modification qu'il s'avère nécessaire d'effectuer sur le tableau des effectifs du personnel communal suite au départ en retraite de la secrétaire de mairie, qui était attaché territorial et qui est remplacée par un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe déjà inclus dans les effectifs.

Le conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **DECIDE** la suppression du poste d'attaché territorial suivant l'avis favorable donné par le comité technique lors de sa séance du 8 juin 2017.

### **CM-2017/36 - DECISIONS DU MAIRE**

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2017/17 du 11/07/2017 : Extension réseau d'eaux usées – Attribution du marché à l'entreprise ETPB.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Jardin communal : Les locataires du jardin cadastré AH 260 au lieu-dit « Les Champs Charmoy » ne souhaitent plus s'en occuper. Celui-ci est donc de nouveau disponible, toute personne intéressée doit se faire connaître en mairie.
- Retraite pour invalidité d'un agent : Un agent communal est placé en retraite pour invalidité depuis le 3 juillet dernier. Cette personne s'occupait notamment de l'entretien des locaux et de la surveillance périscolaire.
- Plan Local d'Urbanisme : Le projet du PLU a été arrêté par la Communauté de l'Auxerrois lors de sa réunion de conseil du 29 juin 2017.
- Festivités du 13 juillet : Monsieur le Maire fait part des remerciements de Monsieur VIGNOL à tous les conseillers pour leur investissement dans le déroulement de la manifestation. Ceux-ci le félicitent à leur tour pour sa bonne gestion de l'organisation et le travail réalisé en amont.
- Transfert des zones d'activités économiques : Un courrier, signé de Monsieur le Maire et de deux autres communes concernées par le transfert de leurs zones d'activités a été envoyé

- à la Communauté de l'Auxerrois. Il est demandé à son président de bien vouloir prévoir des réunions de concertation entre les parties concernées avant que la CLECT ne se réunisse.
- Sécurisation des écoles : Les travaux d'électricité nécessaires dans le cadre du programme de sécurisation des écoles ont été attribués à l'entreprise APAGELEC pour un montant de 3754,50 €.
  - Extension réseau d'eaux usées RD158 : Les travaux d'extension du réseau d'eaux usées au niveau de la rue des Ecoles vont démarrer fin juillet. La circulation sera perturbée pendant environ deux mois.

## QUESTIONS DIVERSES

**M-C. BARON** : Aborde le sujet de la suppression de la taxe d'habitation prévue par le gouvernement. A l'échelle nationale, la perte financière pour les collectivités locales s'élèvera à environ 13 milliards d'euros. Pour la commune, il s'agira indéniablement d'un manque à gagner qu'il est difficile de déterminer à ce jour. Monsieur CUMONT souligne que même si l'Etat palliera provisoirement à cette situation par une compensation financière, il ne le fera certainement pas sur du long terme. Par ailleurs, on tend vers une accélération de la perte d'autonomie des collectivités territoriales qui dépendent de plus en plus de l'Etat.

**D.CUMONT** : Rend compte de la réunion organisée par les services de la Direction Départementale des Territoires concernant le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). La commune se trouve en zone d'aléa faible-moyen de retrait-gonflement des sols argileux. Des prescriptions seront annexées au Plan Local d'Urbanisme. Il s'agira de réaliser une étude géotechnique des sols ou, pour les habitations, de suivre un certain nombre d'indications relatives à la construction. Toutefois, quelques questions restent en suspens car des préconisations relatives au PPRN sont contradictoires avec celles qui sont faites, notamment par la police de l'eau, en ce qui concerne l'écoulement des eaux pluviales.

**M.TOUSSAINT** : Signale que les bordures de trottoirs sont fortement détériorées dans la rue de l'Auge du fait des bus de ville qui s'y garent régulièrement. Il demande si la création d'une place de stationnement dans la zone d'activités est prévue. Monsieur le Maire répond que cette question pertinente sera à poser lors de la prochaine réunion de la commission des transports de la Communauté de l'Auxerrois.

**P.MADELENAT** : Demande qu'un passage de l'épareuse soit programmé fin juillet en prévision du Duathlon organisé par l'association Souris à la Vie au mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.